

Description des incidences notables qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement, en fournissant les informations demandées à l'annexe II. A de la directive 2011/92/ UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement

1. Une description du projet, y compris en particulier :

- a) une description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet et, le cas échéant, des travaux de démolition ;
- b) une description de la localisation du projet, en accordant une attention particulière à la sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées.

2. Une description des éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet.

3. Une description de tous les effets notables, dans la mesure des informations disponibles sur ces effets, que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant :

- a) des résidus et des émissions attendus ainsi que de la production de déchets, le cas échéant ;
- b) de l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité.

4. Il est tenu compte des critères de l'annexe III, le cas échéant, lors de la compilation des informations conformément aux points 1 à 3.»

....

Description des incidences notables qu'il est susceptible d'avoir sur l'environnement

Description du projet (caractéristique physique)	Description détaillée dans le premier fichier transmis
Localisation du projet (avec sensibilité environnementale)	Pas de zone environnementale particulière (pas de zone natura 2000 etc). Localisation à Ecury Le Repos (51230) Détails dans le fichier de description
Éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés	Pas d'éléments susceptibles d'être affectés.
Description des effets notables : - résidus et émissions attendus - utilisation des ressources naturelles	Pas de résidus, ni d'émissions, ni production de déchets. Pas d'utilisation d'eau ni de biodiversité. Le sol, ainsi que la terre déjà présente a été utilisé pour crée la lagune.